

Présidence et  
Services  
Centraux

Direction  
des affaires  
générales

Pôle des affaires  
juridiques et de la  
vie  
institutionnelle



**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS,**

Vu le code de l'éducation et notamment son Art. L. 712-2 ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n°62 - 1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment ses articles 6 et 12 ;

Vu les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à M. Jérôme EVAÏN, Directeur des Affaires Financières, aux fins de signer au nom du président de l'université Nice Sophia Antipolis, les actes, décisions ou documents relatifs à la passation des marchés publics de l'université Nice Sophia Antipolis exclusivement et conformément aux mentions portées au document ci-annexé.

**ARTICLE 2 :**

Aucune subdélégation de signature n'est autorisée.  
Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

**ARTICLE 3 :**

Cet arrêté abroge l'arrêté n°29/2012 du 19/06/2012 il prend effet à la date de sa signature et sera publié sur le portail internet de l'université et affiché dans les locaux de l'Université pendant toute la durée de sa validité.


**ARTICLE 4 :**


La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université de Nice Sophia Antipolis, sont chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRAND CHATEAU  
28 AVENUE DE VALROSE  
BP 2135  
06 103 NICE CEDEX 2

Fait à Nice, le

- 1 OCT. 2012

Le Président de l'Université  
de Nice Sophia Antipolis,  
  
Mme Frédérique VIDAL



Vu et pris connaissance :

M. Jérôme EVAIN

AMPLIATIONS :

- Mme le Recteur, Chancelier des universités
- Mme et MM. les directeurs de composantes et services communs
- Mme la directrice générale des services
- Mmes et MM. les directeurs des services administratifs des composantes
- Mmes et MM. les directeurs des services centraux
- Mme l'Agent comptable

## UNIVERSITE DE NICE SOPHIA-ANTIPOLIS

*Délégations de signature pour les marchés, accords-cadres et marchés subséquents  
DAF*

Types de pièces
<b>Pour la Passation</b>
Registres de dépôt / Ouverture des plis
Demandes de complément des pièces de candidatures
Demandes de précisions lors de l'étude des offres
Mise en place de négociation, si prévue dans le règlement de consultation
Demandes de pièces de candidature lorsqu'un candidat est pressenti
<b>Pour l'exécution et le suivi</b>
Décomptes définitifs
Demande de statistiques ou d'information

